

*États financiers de la*  
**BANQUE ALTERNA**  
**au 31 décembre 2014**

À noter : La traduction des états financiers en français est fournie pour la commodité de nos clients; elle n'a pas été vérifiée par les auditeurs externes. Le rapport des auditeurs externes est joint à la version anglaise des états financiers.

**BANQUE ALTERNA**  
**Bilan** (en milliers de dollars)  
**Au 31 décembre 2014**

Au	Note	31 déc. 2014	31 déc. 2013
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	3 733 \$	3 436 \$
Placements	3	20 471	20 179
Prêts, nets de la provision pour prêts douteux	4,5	152 643	150 695
Immobilisations corporelles	6	202	235
Instruments financiers dérivés	20	127	64
Impôt à recevoir		-	32
Actif d'impôt différé	17	82	39
Autres actifs	7	307	413
		<b>177 565 \$</b>	<b>175 093 \$</b>
<b>PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE</b>			
Passif :			
Dépôts	8	149 930 \$	148 683 \$
Instruments financiers dérivés	20	127	64
Impôt à payer		93	-
Autres passifs	10	1 416	1 703
		<b>151 566 \$</b>	<b>150 450 \$</b>
Avoir de l'actionnaire :			
Capital-actions	12	15 000	15 000
Résultats non distribués		10 654	9 626
Cumul des autres éléments du résultat étendu		345	17
		<b>25 999</b>	<b>24 643</b>
		<b>177 565 \$</b>	<b>175 093 \$</b>

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

**BANQUE ALTERNA**  
**État du résultat** (en milliers de dollars)  
**Au 31 décembre 2014**

---

Pour les exercices terminés	Note	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Produit d'intérêt	13	5 288 \$	5 693 \$
Produit des placements	14	656	360
		5 944	6 053
Charge d'intérêt	13	2 423	2 479
Produit d'intérêt net		3 521	3 574
Coûts d'emprunt		86	18
		3 435	3 556
Autres produits	15	425	386
		3 860	3 942
Charges opérationnelles	16	2 530	2 361
Résultat avant impôt sur le résultat		1 330	1 581
Charge d'impôt	17		
Exigible		318	408
Différée		(16)	13
		302	421
Résultat net		1 028 \$	1 160 \$

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

**BANQUE ALTERNA**  
**État du résultat étendu** (en milliers de dollars)  
**Au 31 décembre 2014**

Pour les exercices terminés	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Résultat net	1 028 \$	1 160 \$
Autres éléments du résultat étendu		
<i>Autres éléments du résultat étendu à reclasser en résultat lors des périodes subséquentes :</i>		
Titres disponibles à la vente :		
Gains nets/(pertes nettes) sur les titres disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	328	39
	328	39
Résultat étendu	1 356 \$	1 199 \$

<sup>(1)</sup> Net de la charge d'impôt de 119 \$ (14 \$ en 2013)

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

**BANQUE ALTERNA****État des changements de l'avoir de l'actionnaire** (en milliers de dollars)**Au 31 décembre 2014**

Pour les exercices terminés	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Capital-actions :		
Solde au début et à la fin de l'exercice	15 000 \$	15 000 \$
Résultats non distribués, nets d'impôt :		
Solde au début de l'exercice	9 626	8 466
Résultat net	1 028	1 160
Solde à la fin de l'exercice	10 654	9 626
Cumul des autres éléments du résultat étendu, nets d'impôt :		
Solde au début de l'exercice	17	(22)
Autres éléments du résultat étendu	328	39
Solde à la fin de l'exercice	345	17
Avoir de l'actionnaire	25 999 \$	24 643 \$

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

**BANQUE ALTERNA**  
**État des flux de trésorerie** (en milliers de dollars)  
**Au 31 décembre 2014**

Pour les exercices terminés	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Activités d'exploitation :		
Résultat net avant impôt sur le résultat	1 028 \$	1 160 \$
Augmentation (diminution) des éléments hors caisse :		
Provision pour prêts douteux	35	(36)
Amortissement des éléments suivants :		
Immobilisations corporelles	83	88
Charges différées	93	100
Perte sur :		
Disposition d'immobilisations corporelles	-	8
Gain sur :		
Vente de placements	(186)	(11)
Diminution (augmentation) des actifs :		
Juste valeur des placements	(447)	(51)
Intérêt à recevoir	138	(45)
Impôt sur le résultat différé	(161)	(2)
Prêts, nets de la provision pour prêts douteux	(2 050)	1 627
Actif à l'égard des instruments financiers dérivés	(63)	(20)
Augmentation (diminution) des passifs :		
Intérêt à payer	23	(52)
Dépôts	(1 221)	(1 819)
Passif à l'égard des instruments financiers dérivés	63	21
Autres éléments, montant net	(218)	362
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(441)</b>	<b>1 330</b>
Activités d'investissement :		
Produit tiré de l'échéance et de la vente de placements	20 788	9 563
Achat de placements	(20 000)	(18 104)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(50)	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>738</b>	<b>(8 541)</b>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pendant l'exercice	297	(7 211)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 436	10 647
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>3 733 \$</b>	<b>3 436 \$</b>
Information financière supplémentaire :		
Intérêt payé	2 400 \$	2 531 \$
Intérêt reçu	5 150 \$	5 738 \$
Impôt payé	353 \$	440 \$

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

---

**1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ**

La Banque CS Alterna, membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (« SADC »), est exploitée sous le nom de « Banque Alterna ». La Banque figure à l'annexe I et elle a reçu des lettres patentes du ministre des Finances du Canada pour s'exploiter conformément à la *Loi sur les banques* le 2 octobre 2000.

L'adresse du bureau enregistré de la Banque Alterna est le 400, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1R 5B2. La nature des opérations et des principales activités de la Banque Alterna consiste à offrir des services de garde de dépôts et de prêt aux clients de la banque en Ontario et au Québec.

La publication des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration le 27 mars 2015. Le conseil d'administration est habilité à modifier les états financiers après publication seulement si des erreurs ont été relevées.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ**

Les états financiers de la Banque Alterna ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») adoptées par le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada.

La Banque Alterna présente son bilan principalement par ordre de liquidité.

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, le montant net étant comptabilisé au bilan, seulement s'il s'agit d'un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut est comptabilisé.

**BASE D'ÉTABLISSEMENT**

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les placements disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés ainsi que les actifs et les passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, qui ont été évalués à leur juste valeur.

L'établissement des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes et les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur les résultats passés et sur divers autres facteurs qui sont censés être raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer des estimations de la direction. Les principales méthodes comptables se présentent comme suit :

**a) MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES**

La prise de position comptable suivante qui est applicable à la Banque Alterna a été adoptée en 2014 dans la préparation de ces états financiers.

**Présentation et information à fournir – la compensation des actifs et passifs financiers**

L'IASB a publié un amendement à l'IAS 32, « Instruments financiers », précisant les exigences en vigueur concernant la compensation des actifs et passifs financiers. L'adoption de cet amendement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers.

**b) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue auprès d'autres institutions financières, les chèques et autres effets en transit de même que les titres négociables ayant des échéances initiales à l'acquisition de 90 jours ou moins. Le produit d'intérêt sur les dépôts auprès d'autres institutions financières ainsi que sur les titres négociables est inclus dans le produit des placements.



**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

---

**c) DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR**

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs à la date de clôture est basée sur leurs cours, sans déduction des coûts de transaction.

Pour tous les autres instruments financiers non négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant les méthodes d'évaluation appropriées. Ces méthodes comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés, la comparaison à des instruments semblables pour lesquels des prix observables sur le marché existent, les modèles d'évaluation des options, les modèles de crédit et les autres modèles d'évaluation pertinents.

Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur en utilisant des méthodes d'évaluation en vertu desquelles les transactions sur le marché actuel ou les données observables du marché ne sont pas disponibles. Leur juste valeur est déterminée selon un modèle d'évaluation utilisant la meilleure estimation des hypothèses du modèle le plus approprié.

**d) INSTRUMENTS FINANCIERS**

À la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers doivent être classés, d'après l'intention de la direction, dans l'une des catégories suivantes : désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ou autres passifs financiers. En outre, les normes exigent que tous les instruments financiers, y compris tous les dérivés, soient évalués à la juste valeur sauf les prêts et les créances, les actifs détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers, aussi bien que les titres disponibles à la vente et les dérivés liés aux instruments de capitaux propres qui n'ont pas de valeurs cotées sur un marché actif. La juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale correspond normalement au prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue.

Après la comptabilisation initiale, les justes valeurs des instruments financiers pour lesquels il existe un marché actif sont généralement fondées sur les cours acheteurs pour les actifs financiers détenus et sur les cours vendeurs pour les passifs financiers. Lorsqu'il n'y a pas de prix indépendants disponibles, les justes valeurs sont estimées en utilisant les méthodes et les modèles d'évaluation.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux titres disponibles à la vente et aux titres détenus jusqu'à leur échéance de même que les honoraires et les frais liés aux prêts et créances sont capitalisés, puis amortis sur la durée prévue de l'instrument, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

**i) Juste valeur par le biais du résultat net**

Les instruments financiers classés comme comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les profits et les pertes réalisés à la sortie sont présentés dans le produit des placements, tandis que les profits et les pertes non réalisés liés aux fluctuations du marché sont présentés séparément.

La Banque Alterna n'a désigné aucun actif ou passif financier comme étant comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

**ii) Disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés comme prêts et créances ou comme placements détenus jusqu'à leur échéance ou détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu (« CAERE »), jusqu'à la vente ou la dépréciation, auquel cas la perte ou le profit cumulatif est transféré à l'état du résultat. Pour les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, les variations des valeurs comptables relatives aux fluctuations du cours de change sont comptabilisées dans l'état du résultat et les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans le CAERE comme il est indiqué ci-dessus.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

---

Les titres qui n'ont pas de valeur cotée sur un marché actif sont comptabilisés au coût moins la dépréciation. Les pertes et les profits réalisés à la vente de ces titres ainsi que le produit d'intérêt et les dividendes connexes figurent dans le produit des placements.

**iii) Détenus jusqu'à leur échéance**

Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'échéances fixes, autres que les prêts ou créances qu'une entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. L'amortissement est inclus dans le produit des placements, dans l'état du résultat. Les pertes découlant de la dépréciation de ces placements sont comptabilisées dans l'état du résultat comme une perte de valeur.

La Banque Alterna n'a pas désigné d'actifs financiers comme détenus jusqu'à leur échéance.

**iv) Prêts et créances**

Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, sauf ceux classés comme disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les prêts et les créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction directement connexes. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

**v) Autres passifs financiers**

Les passifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**vi) Profit ou perte au premier jour**

Lorsque le prix de transaction est différent de la juste valeur provenant d'autres transactions observables du marché actuel pour le même instrument ou est fondé sur une méthode d'évaluation dont les variables incluent uniquement des données de marché observables, la Banque Alterna comptabilise immédiatement la différence entre le prix de transaction et la juste valeur (profit ou perte au premier jour) dans le produit des placements. Dans certains cas où la juste valeur est déterminée en utilisant des données qui ne sont pas observables, la différence entre le prix de la transaction et la valeur modèle est comptabilisée dans l'état du résultat uniquement lorsque les données deviennent observables ou que l'instrument est décomptabilisé.

**e) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS**

À la date de clôture, la Banque Alterna détermine s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié et des pertes de valeur sont subies dans les cas suivants :

- s'il existe une preuve objective d'une dépréciation résultant d'un événement générateur de pertes intervenu entre la comptabilisation initiale de l'actif et la date de clôture (un « événement générateur de pertes »);
- l'événement générateur de pertes a eu une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers;
- une estimation fiable du montant peut être faite.

Un événement générateur de pertes peut comprendre des signes que l'emprunteur ou un groupe d'emprunteurs éprouve des difficultés importantes, manque à ses obligations de payer des intérêts ou de rembourser le capital, court éventuellement à la faillite ou doit procéder à une restructuration financière d'une autre nature. Cet événement survient lorsqu'il existe des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés, comme des changements dans les versements à terme échu ou les conditions économiques corrélées avec les défaillances.

**i) Prêts et prêts douteux**

Les prêts aux particuliers, les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts commerciaux sont comptabilisés à la valeur du capital, moins une provision pour prêts douteux.

## **BANQUE ALTERNA**

### **Notes afférentes aux états financiers**

#### **au 31 décembre 2014**

---

La Banque Alterna établit et maintient une provision pour prêts douteux qui est considérée comme la meilleure estimation des pertes probables liées au crédit existant dans son portefeuille de prêts compte tenu de la conjoncture. La provision inclut des provisions individuelles et collectives, revues régulièrement par la direction. La provision est accrue par des réserves pour prêts douteux qui sont imputées au résultat et réduites par les radiations, nettes des recouvrements.

La Banque Alterna détermine d'abord s'il existe des preuves objectives que des prêts, considérés isolément et individuellement importants, ont subi une dépréciation. Elle établit ensuite un montant collectif pour les prêts qui ne sont pas individuellement importants et pour les prêts qui sont importants, mais pour lesquels il n'existe pas de preuve objective d'une dépréciation dans le cadre de l'évaluation individuelle.

**Provision individuelle** – Afin de permettre à la direction de déterminer si un événement générateur de pertes est survenu de manière individuelle, toutes les relations importantes avec les contreparties sont examinées périodiquement. L'évaluation tient compte de l'information actuelle et des événements liés à la contrepartie, comme des difficultés financières importantes ou une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital. S'il existe une preuve qu'une dépréciation entraînant une perte de valeur dans le cadre d'une relation avec une contrepartie individuelle est survenue, le montant de la perte est calculé et équivaut à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt, y compris les flux de trésorerie qui peuvent entraîner une saisie, après déduction des coûts d'obtention et de vente des sûretés données. La valeur comptable du prêt est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation, et le montant de la perte est comptabilisé dans l'état du résultat à titre d'élément des coûts d'emprunt.

**Provision collective** – L'évaluation collective de la dépréciation vise essentiellement à établir une provision pour les prêts qui sont individuellement importants, mais pour lesquels il n'existe pas de preuve objective qu'ils ont subi une dépréciation, ou qui ne sont pas individuellement importants, mais pour lesquels il existe, dans le portefeuille, une perte qui a probablement été subie et qui peut être raisonnablement estimable. Les prêts sont regroupés en fonction de caractéristiques de risque de crédit semblables et la provision pour chaque groupe est déterminée selon des modèles statistiques fondés sur l'expérience. Les prêts qui ne sont pas considérés dépréciés lorsqu'ils ont été évalués individuellement sont visés par cet élément de la provision.

**Radiation d'une mauvaise créance** – Lorsqu'il n'y a aucune possibilité réaliste de recouvrement et que toutes les sûretés ont été réalisées ou cédées à la Banque Alterna, le prêt et toute provision correspondante sont sortis du bilan. Les recouvrements ultérieurs, le cas échéant, sont portés au crédit de la provision et comptabilisés dans l'état du résultat comme un élément des coûts liés aux prêts.

**Reprise des pertes de valeur** – Si, au cours d'une période ultérieure, le montant d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement baisse et que la diminution peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur est reprise en réduisant le compte de provision en conséquence. Cette reprise est comptabilisée dans l'état du résultat.

**Intérêt sur les prêts douteux** – Une fois qu'un prêt est classé comme douteux et que la valeur comptable est réduite par une perte de valeur, le produit d'intérêt est comptabilisé sur la nouvelle valeur comptable selon le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs, afin d'évaluer la dépréciation.

**Coûts de transaction** – Les coûts de transaction sont les charges et les produits directs et différentiels qui sont liés à l'établissement du prêt. Les coûts de transaction (p. ex., les frais de demande de prêts commerciaux, les frais de courtage hypothécaire et les primes de rendement, les frais juridiques et les frais d'évaluation) sont différés et amortis par imputation au produit d'intérêt sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais non amortis nets sont inclus dans le solde du prêt correspondant.

**Coûts liés aux prêts** – Les coûts liés aux prêts incluent la provision pour pertes sur prêts, les radiations de créances douteuses et les frais de recouvrement.

**Prêts restructurés** – Les prêts restructurés sont des prêts dont les conditions contractuelles initiales ont été modifiées afin que l'on puisse accorder des concessions relativement à l'intérêt, au capital ou au remboursement pour des raisons liées aux difficultés financières éprouvées par le client ou le groupe de clients. La Banque Alterna restructure les prêts,

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

---

dans des circonstances jugées appropriées, plutôt que de prendre possession des sûretés données. Elle peut donc prolonger les accords de paiement, accepter de nouvelles conditions de prêt, etc. Une fois que les modalités sont renégociées, le prêt n'est plus considéré comme en souffrance. La direction passe régulièrement en revue les prêts renégociés pour s'assurer que tous les critères sont respectés et que les paiements futurs seront vraisemblablement effectués. Les prêts continuent de faire l'objet d'une évaluation individuelle ou collective pour déterminer s'il y a eu une dépréciation, selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt.

**ii) Dépréciation des actifs financiers classés comme disponibles à la vente**

Pour les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, la Banque Alterna évalue à la date de clôture s'il existe une preuve objective qu'un actif ou un groupe d'actifs est déprécié.

Dans le cas des participations dans des capitaux propres classées comme disponibles à la vente, une preuve objective inclurait une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du placement en dessous du coût. Pour déterminer si la baisse de la juste valeur est « importante », on l'évalue par rapport au coût de l'investissement au moment de la comptabilisation initiale. Dans le cas d'une baisse « prolongée », l'évaluation est effectuée par rapport à la période pendant laquelle la juste valeur a été inférieure au coût initial de l'investissement. Dans le cas des instruments d'emprunt classés comme disponibles à la vente, la dépréciation est évaluée selon les mêmes critères que les prêts.

Lorsqu'il existe une preuve de dépréciation, la perte non réalisée cumulée comptabilisée antérieurement dans les autres éléments du résultat étendu (« AERE ») est retirée des AERE et comptabilisée dans l'état du résultat de la période. Ce montant représente la différence entre le coût d'acquisition (net des remboursements du capital et de l'amortissement) et la juste valeur actualisée de l'actif moins la perte de valeur sur ce placement comptabilisé antérieurement dans l'état du résultat. Les pertes de valeur des participations dans des capitaux propres classées comme disponibles à la vente ne sont pas reprises au moyen de l'état du résultat; les augmentations de leur juste valeur après dépréciation sont comptabilisées dans les AERE.

Les reprises au titre de la dépréciation des instruments de créance sont comptabilisées dans l'état du résultat si le recouvrement est objectivement lié à un événement précis survenant après la comptabilisation de la perte de valeur dans l'état du résultat.

**f) DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS**

**i) Actifs financiers**

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires) est décomptabilisé lorsque :

- les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont venus à échéance; ou
- la Banque Alterna a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ou a pris en charge une obligation de les payer en entier sans délai important à un tiers dans le cadre d'un arrangement « avec flux identiques » et que l'une des deux situations suivantes s'applique :
  - la Banque Alterna a transféré la totalité ou presque des risques et des avantages de l'actif,
  - la Banque Alterna n'a ni transféré ni conservé la totalité ou presque des risques et des avantages de l'actif, mais elle a transféré le contrôle de l'actif.

Lorsque la Banque Alterna a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie d'un actif ou a conclu un arrangement « avec flux identiques », mais n'a ni transféré ni conservé la totalité ou presque des risques et avantages de l'actif, ni transféré le contrôle de l'actif, l'actif est comptabilisé en fonction du droit que la Banque Alterna conserve sur l'actif. En pareil cas, la Banque Alterna comptabilise aussi un passif correspondant. L'actif transféré et le passif correspondant sont évalués d'une façon qui reflète les droits et les obligations que la Banque Alterna a conservés. Un droit conservé qui prend la forme d'une garantie sur l'actif transféré est évalué à la valeur comptable initiale de l'actif ou au montant maximal de la contrepartie que la Banque Alterna pourrait être tenue de rembourser, selon le moindre des deux montants.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

---

**ii) Passifs financiers**

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation en vertu du passif est acquittée ou annulée, ou qu'elle vient à échéance. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre auprès du même prêteur selon des modalités essentiellement différentes ou que les modalités d'un passif existant sont modifiées de façon considérable, cet échange ou cette modification est traité à titre de décomptabilisation du passif initial et de comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables est comptabilisé dans l'état du résultat.

**g) DÉRIVÉS**

Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés comme un actif lorsqu'ils ont une juste valeur positive et comme un passif lorsqu'ils ont une juste valeur négative au poste « Instruments financiers dérivés » dans le bilan.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur d'un dérivé sont comptabilisés lorsqu'ils surviennent dans l'état du résultat.

**Dérivés incorporés**

Les dérivés peuvent être incorporés dans d'autres instruments financiers. Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont évalués comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas considérés comme liés de près au contrat hôte. Ces dérivés incorporés sont classés en tant qu'instruments financiers dérivés et évalués à la juste valeur, les changements étant comptabilisés dans l'état du résultat. Les seuls dérivés incorporés sont les options incorporées dans les dépôts à terme indexés de la Banque Alterna offerts aux clients (note 20a), qui sont comptabilisées au coût amorti.

**h) MONNAIE ÉTRANGÈRE**

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque Alterna.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture; les produits et les charges sont convertis au taux moyen annuel. Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres produits au cours de l'exercice.

**i) IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. L'amortissement est généralement comptabilisé selon une base linéaire sur les durées d'utilité estimées des actifs. La durée d'utilité estimative des actifs est la suivante :

Mobilier et matériel	De 5 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus une période d'option

L'amortissement des immobilisations corporelles est inclus dans les frais d'administration et d'occupation. L'entretien et les réparations sont également imputés aux frais d'administration et d'occupation. Les gains et les pertes sur les cessions sont présentés dans les autres produits.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation annuel et une imputation pour dépréciation est comptabilisée dans la mesure où le montant recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, est inférieur à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif. Après la comptabilisation de la dépréciation d'un actif, la charge d'amortissement est ajustée au cours des périodes futures pour refléter la valeur comptable revue de l'actif. Si la dépréciation est plus tard reprise, la charge d'amortissement sera ajustée de façon prospective.

Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées au moment de leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net à la cession et la valeur comptable de l'actif) est comptabilisé dans les autres produits dans l'état du résultat au cours de la période pendant laquelle l'actif est décomptabilisé.

## **j) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

### **i) Impôt exigible**

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour l'exercice considéré et les exercices antérieurs doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer auprès de celles-ci. Les taux d'impôt et les lois fiscales utilisés pour calculer le montant sont les taux d'impôt et les lois fiscales pratiquement en vigueur à la date de clôture.

### **ii) Impôt sur le résultat différé**

L'impôt sur le résultat différé est axé sur les différences temporelles à la date de clôture entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs, d'une part, et leurs valeurs comptables aux fins de l'information financière, d'autre part. Des passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés au titre de toutes les différences temporelles imposables, sauf :

- lorsque le passif d'impôt sur le résultat différé découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif lié à une transaction qui ne relève pas d'un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'a pas d'incidence sur la comptabilisation du bénéfice comptable ou du résultat imposable;
- en ce qui concerne les différences temporelles imposables associées aux investissements dans des filiales, lorsque le calendrier des reprises des différences temporelles peut être contrôlé et qu'il est probable que les différences temporelles ne seront pas contrepassées dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles et des reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales inutilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable pourra être utilisé aux fins des différences temporelles déductibles et des reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales inutilisés, sauf :

- lorsque l'actif d'impôt sur le résultat différé relatif à une différence temporelle déductible découle de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction qui ne relève pas d'un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'a pas d'incidence sur la comptabilisation du bénéfice comptable ou du résultat imposable;
- en ce qui concerne les différences temporelles déductibles associées aux investissements dans des filiales, les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable que les différences temporelles seront contrepassées dans un avenir prévisible et qu'un bénéfice imposable pourra servir à utiliser les différences temporelles.

La valeur comptable des actifs d'impôt sur le résultat différé est examinée à la date de clôture et est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie de l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt sur le résultat différé non comptabilisés sont réévalués à la date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur permettra le recouvrement de l'actif d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont évalués aux taux d'impôt qui seront en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif est réglé, en fonction des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui sont pratiquement en vigueur à la date de clôture.

L'impôt exigible et l'impôt sur le résultat différé qui ont trait à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres sont aussi comptabilisés dans les capitaux propres et non dans l'état du résultat.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés s'il existe un droit juridique ayant force exécutoire permettant de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible, et si l'impôt sur le résultat différé se rapporte à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

## **k) CONTRATS DE LOCATION**

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord et d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques et si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

---

Les contrats de location qui ne transfèrent pas à la Banque Alterna la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des éléments loués sont des contrats de location simple. Les paiements des contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge dans l'état du résultat de façon linéaire sur la période de location. Les loyers conditionnels à payer sont comptabilisés comme une charge au cours de la période où ils sont engagés.

Les coûts de contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge de façon linéaire sur la période de location, qui commence lorsque le locataire contrôle l'utilisation physique du bien.

**1) COMPTABILISATION DES PRODUITS ET CHARGES**

Le produit est comptabilisé lorsque le montant des produits et les coûts connexes peuvent être évalués de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction seront réalisés. Les critères de comptabilisation spécifiques suivants sont utilisés pour la comptabilisation des produits et des charges :

**i) Produit d'intérêt et charge d'intérêt**

Le produit et la charge d'intérêt sont comptabilisés dans l'état du résultat pour tous les instruments financiers portant intérêt, sauf ceux désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif permet de calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier en affectant le produit d'intérêt ou la charge d'intérêt à la période pertinente en utilisant les flux de trésorerie futurs estimés. Les flux de trésorerie futurs estimés utilisés dans ce calcul incluent ceux déterminés par les modalités contractuelles de l'actif ou du passif, tous les frais considérés comme faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction directs et différentiels de même que toutes les autres primes ou tous les autres rabais.

Lorsqu'un prêt est classé comme douteux par suite d'une perte de valeur, le produit d'intérêt est comptabilisé au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte de valeur.

**ii) Autres produits**

Les frais de service, les commissions et les autres revenus sont comptabilisés comme des produits lorsque les services correspondants ont été rendus ou fournis.

**m) JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES IMPORTANTS**

Au cours de l'application des méthodes comptables, la direction a exercé son jugement et a effectué des estimations pour déterminer les montants comptabilisés dans les états financiers, surtout dans les cas décrits ci-après.

**i) Continuité d'exploitation**

La direction de la Banque Alterna a fait une évaluation de la capacité de la banque de poursuivre ses activités et est d'avis que celle-ci dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans l'avenir prévisible. En outre, la direction n'est informée d'aucune incertitude importante pouvant jeter un doute significatif sur la capacité de la Banque Alterna de poursuivre ses activités. Par conséquent, les états financiers continuent d'être établis sur la base de la continuité d'exploitation.

**ii) Juste valeur des instruments financiers**

La Banque Alterna évalue la juste valeur des instruments financiers, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements désignés disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les instruments dérivés, à chaque date de bilan. La Banque Alterna présente aussi la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans la note 18.

La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur repose sur l'hypothèse que la transaction ait lieu sur le marché principal pour l'actif ou le passif, ou, en l'absence de marché principal, le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en fonction des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les intervenants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

## **BANQUE ALTERNA**

### **Notes afférentes aux états financiers**

### **au 31 décembre 2014**

---

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non-financier (p.ex. immobilisations corporelles) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer un avantage économique en utilisant l'actif de façon optimale ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale.

La Banque Alterna utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur, maximisant l'utilisation de données d'entrée observables qui sont pertinentes et minimisant l'utilisation de données d'entrée non observables.

Les actifs et les passifs pour lesquels la juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, décrite ci-après, qui est basée sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble :

- Niveau 1 - les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 – les techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur est directement ou indirectement observable
- Niveau 3 - les techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur n'est pas observable

Pour les actifs et les passifs qui sont présentés dans les états financiers sur une base récurrente, la Banque Alterna détermine s'il y a eu des transferts entre les niveaux en réévaluant la catégorisation (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Il n'y a aucun actif ou passif pour lequel la juste valeur est évaluée qui a été classé au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Pour les fins de présentation de l'information sur la juste valeur, la Banque Alterna a déterminé les catégories des actifs et des passifs en fonction de la nature, des caractéristiques et des risques de l'actif ou du passif et du niveau de hiérarchie des justes valeurs, tel qu'expliqué ci-dessus.

#### **iii) Pertes de valeur sur les prêts et avances**

La Banque Alterna revoit ses prêts et ses avances individuellement importants à la date de clôture pour déterminer si une perte de valeur devrait être comptabilisée dans l'état du résultat. Plus particulièrement, la direction doit exercer son jugement dans l'estimation du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs pour déterminer s'il y a eu dépréciation. Afin d'estimer ces flux de trésorerie, la Banque Alterna pose des jugements quant à la situation financière de l'emprunteur et à la valeur réalisable nette des instruments de garantie. Ces estimations reposent sur des hypothèses à l'égard d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, les résultats réels peuvent différer, entraînant des modifications futures de la provision.

Les prêts et les avances qui ont été évalués individuellement et qui n'ont pas subi de dépréciation ainsi que tous les prêts et avances individuellement non importants sont alors évalués collectivement, en groupes d'actifs comportant des caractéristiques de risque similaires, afin de déterminer s'il faut établir une provision à l'égard des événements générateurs de pertes survenus pour lesquels il existe des preuves objectives, mais dont les effets ne sont pas encore évidents. L'évaluation collective tient compte des données du portefeuille de prêts (comme la qualité du crédit, les niveaux des arriérés, l'utilisation du crédit, les ratios prêt/garantie, etc.), des concentrations de risque et des données économiques (y compris les niveaux de chômage, les indices des prix dans l'immobilier et le rendement constaté dans les différents groupes).

La perte de valeur sur les prêts et les avances est présentée plus en détail à la note 5.

#### **iv) Dépréciation des placements disponibles à la vente**

La Banque Alterna revoit ses titres désignés comme des placements disponibles à la vente à la date de clôture pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation. Elle exerce alors un jugement similaire à celui démontré dans le cadre de l'évaluation individuelle des prêts et avances.

#### **v) Actifs d'impôt sur le résultat différé**

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés à l'égard des pertes fiscales dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable pourra être utilisé pour éponger les pertes fiscales. Il faut faire preuve de jugement pour



**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

déterminer le montant des actifs d'impôt différé à comptabiliser; on tient alors compte du moment où pourra se dégager un bénéfice imposable futur et de son ampleur, ainsi que des stratégies de planification fiscale futures.

**NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES**

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers consolidés. La Banque Alterna n'a pas l'intention d'adopter ces normes par anticipation.

**IFRS 9, Instruments financiers (en remplacement de l'IAS 39)**

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de la norme IFRS 9, regroupant les trois phases (classement et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture) qui ont constitué le projet de remplacement de la norme IFRS : « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » et de toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. La norme IFRS 9 définit, à l'aide de principes, une méthode de classement des actifs financiers fondée sur le modèle économique de l'entité et sur la nature des flux de trésorerie provenant de l'actif. Tous les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu ou au coût amorti. Pour les passifs financiers, la norme IFRS 9 comprend les exigences en matière de classement et d'évaluation comprises antérieurement dans l'IAS 39.

La norme IFRS 9 présente également une méthode de comptabilisation de la dépréciation pour les pertes prévues; cette méthode est applicable à tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La méthode comporte trois étapes : (1) à leur comptabilisation initiale, les pertes sur prêts prévues jusqu'à 12 mois après leur déclaration sont constatées en résultats et une provision pour pertes est établie; (2) si le risque de crédit augmente considérablement et que le risque de crédit qui en résulte n'est pas considéré comme faible, des pertes sur prêts prévues sont constatées pour la pleine durée de vie de l'instrument; (3) lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié sur le plan du risque de crédit, les intérêts sont calculés à partir de la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la provision pour pertes, plutôt qu'à partir de la valeur comptable brute de l'actif. Enfin, la norme IFRS 9 définit une nouvelle méthode pour l'application de la comptabilité de couverture. Cette méthode de comptabilisation des relations de couverture permet de mieux refléter les mesures de gestion du risque de l'entité.

Cette norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et doit être appliquée rétrospectivement. L'incidence de la norme modifiée sur la situation et les résultats financiers de la Banque Alterna n'a pas encore été évaluée.

**3. PLACEMENTS**

(en milliers de dollars)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Désignés comme disponibles à la vente :		
Instruments du marché monétaire	20 471 \$	20 179 \$

Tous les placements de la Banque Alterna ont été classés comme étant disponibles à la vente, puis évalués et comptabilisés à la juste valeur. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pendant les exercices 2014 et 2013.

**4. PRÊTS**

(en milliers de dollars)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Prêts personnels	17 948 \$	18 387 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	123 493	118 757
Prêts commerciaux	11 244	13 614
	152 685	150 758
Moins la provision pour les prêts douteux (note 5)	(42)	(63)
	152 643 \$	150 695 \$

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

**5. PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX ET PRÊTS DOUTEUX**

**a) PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX**

(en milliers de dollars)	31 décembre 2014			
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts commerciaux	Total
Solde au début de l'exercice	62 \$	1 \$	- \$	63 \$
Moins : prêts radiés	(67)	-	-	(67)
Plus : recouvrements sur prêts radiés	11	-	-	11
Plus : provision imputée à l'exploitation	34	1	-	35
Solde à la fin de l'exercice	40 \$	2 \$	- \$	42 \$
Perte de valeur individuelle				8
Perte de valeur collective				34
				42 \$

(en milliers de dollars)	31 décembre 2013			
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts commerciaux	Total
Solde au début de l'exercice	98 \$	1 \$	- \$	99 \$
Moins : prêts radiés	(25)	-	-	(25)
Plus : recouvrements sur prêts radiés	25	-	-	25
Plus : provision imputée à l'exploitation	(36)	-	-	(36)
Solde à la fin de l'exercice	62 \$	1 \$	- \$	63 \$
Perte de valeur individuelle				16 \$
Perte de valeur collective				47
				63 \$

**b) PRÊTS DOUTEUX**

En fin d'exercice, le solde des prêts douteux, avant tout recouvrement obtenu grâce aux garanties associées à ces prêts, était comme suit :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Prêts personnels	8 \$	17 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	-	-
Prêts commerciaux	-	-
	8 \$	17 \$

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

**c) PRÊTS EN SOUFFRANCE NON DOUTEUX**

Un prêt est classé comme étant en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas fait un paiement à la date d'échéance stipulée dans le contrat. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance non classés comme douteux, puisqu'ils sont soit i) en souffrance depuis moins de 90 jours, ou ii) en souffrance depuis moins de 180 jours et entièrement garantis, et on peut raisonnablement s'attendre à ce que les efforts de recouvrement aboutissent au remboursement.

(en milliers de dollars)	31 décembre 2014			
	De 1 à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Prêts personnels	458 \$	210 \$	- \$	668 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	3 185	1 247	660	5 092
Prêts commerciaux	-	-	-	-
	<b>3 643 \$</b>	<b>1 457 \$</b>	<b>660 \$</b>	<b>5 760 \$</b>

(en milliers de dollars)	31 décembre 2013			
	De 1 à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Prêts personnels	725 \$	189 \$	- \$	914 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	3 722	1 139	254	5 115
Prêts commerciaux	3	-	-	3
	<b>4 450 \$</b>	<b>1 328 \$</b>	<b>254 \$</b>	<b>6 032 \$</b>

**d) BIENS REÇUS EN GARANTIE**

Le rehaussement de crédit que la Banque Alterna détient comme garantie de prêts comprend : i) des terrains et des immeubles résidentiels, ii) des droits de recours sur des actifs commerciaux, comme des immeubles, du matériel, des stocks et des créances, iii) des droits de recours sur des biens immobiliers commerciaux qu'elle finance, et iv) des droits de recours sur des liquidités, des garanties et des titres.

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Prêts qui ne sont pas en souffrance ni douteux, en pourcentage du total des prêts	96 %	96 %
Saisie de biens reçus en garantie : valeur comptable à la date de clôture des biens donnés en garantie détenus au cours de la période (en milliers de dollars)	224 \$	- \$

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

**6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

(en milliers de dollars)	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
<b>Coût :</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	180 \$	616 \$	796 \$
Acquisitions	-	50	50
Cessions	-	(8)	(8)
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>180</b>	<b>658</b>	<b>838</b>
<b>Amortissement et perte de valeur :</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	121	440	561
Amortissement	17	66	83
Perte de valeur	-	-	-
Cessions	-	(8)	(8)
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>138</b>	<b>498</b>	<b>636</b>
<b>Valeur comptable nette :</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	59	176	235
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>42 \$</b>	<b>160 \$</b>	<b>202 \$</b>

(en milliers de dollars)	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
<b>Coût :</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	253 \$	616 \$	869 \$
Acquisitions	-	-	-
Cessions	(73)	-	(73)
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>180</b>	<b>616</b>	<b>796</b>
<b>Amortissement et perte de valeur :</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	161	377	538
Amortissement	25	63	88
Perte de valeur	(8)	-	(8)
Cessions	(57)	-	(57)
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>121</b>	<b>440</b>	<b>561</b>
<b>Valeur comptable nette :</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	92	239	331
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>59 \$</b>	<b>176 \$</b>	<b>235 \$</b>

Le total de l'amortissement imputé aux résultats en 2014 est de 83 000 \$ (88 000 \$ en 2013) et figure dans les frais d'administration et d'occupation à même les charges opérationnelles de l'état du résultat.

Les pertes de valeur sur les immobilisations corporelles figurent dans les frais d'administration et d'occupation à même les charges opérationnelles de l'état du résultat.

La valeur comptable brute des immobilisations entièrement amorties, mais toujours utilisées, est de 429 000 \$ au 31 décembre 2014 (288 000 \$ au 31 décembre 2013).

**7. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF**

(en milliers de dollars)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Intérêts courus à recevoir	170 \$	308 \$
Autres	137	105
	<b>307 \$</b>	<b>413 \$</b>

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

**8. DÉPÔTS**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
Dépôts à vue	<b>50 358 \$</b>	48 329 \$
Dépôts à terme	<b>80 957</b>	83 450
Régimes enregistrés	<b>18 615</b>	16 904
	<b>149 930 \$</b>	148 683 \$

Au 31 décembre 2014, la Banque Alterna détenait des dépôts en dollars américains pour ses clients s'élevant à 218 000 \$ US (347 000 \$ US au 31 décembre 2013) avec une valeur comptable de 253 000 \$ (369 000 \$ au 31 décembre 2013).

**9. EMPRUNTS**

La Banque Alterna a accès à une facilité de crédit de 30 500 000 \$ auprès de Central 1 Credit Union, dont des marges de crédit de 3 490 000 \$ CAN et 10 000 \$ US ainsi qu'un prêt à terme de 27 000 000 \$ CAN.

Les marges de crédit sont renouvelables tous les 12 mois et portent intérêt au taux préférentiel et le prêt à terme porte un taux d'intérêt annuel équivalent au coût des fonds pour Central 1 plus une marge applicable au moment de l'emprunt. La facilité de crédit est garantie par la société mère de la Banque Alterna, soit Alterna Savings and Credit Union Limited (« Caisse Alterna »). Le solde de ces facilités de crédit était nul en fin d'exercice (nul au 31 décembre 2013).

En 2014 et en 2013, la Banque Alterna a toujours effectué des paiements du capital et des intérêts, et il n'y a eu aucun manquement au chapitre des facilités d'emprunt.

**10. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
Intérêts courus à payer	<b>953 \$</b>	930 \$
Créditeurs et frais courus	<b>304</b>	231
Payables à la société mère	<b>159</b>	542
	<b>1 416 \$</b>	1 703 \$

**11. CONTRATS DE LOCATION**

**ENGAGEMENTS LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE**

Les paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location simple de la Banque Alterna sont les suivants :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
<b>Paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location</b>		
Moins de 1 an	<b>65 \$</b>	63 \$
De 1 à 5 ans	<b>159</b>	32
Plus de 5 ans	-	-
<b>Total des paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location</b>	<b>224 \$</b>	95 \$

Pendant l'exercice 2014, un montant de 104 000 \$ a été comptabilisé comme une charge, au titre des frais d'occupation, dans l'état du résultat, relativement aux contrats de location simple (95 000 \$ en 2013).

Tous les contrats de location simple peuvent être renouvelés; en ce cas, les modalités seront renégociées.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

**12. CAPITAL-ACTIONS**

Le capital-actions autorisé de la Banque Alterna est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, comportant des droits de vote ordinaires.

Au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, il y avait 1 500 001 actions ordinaires émises et en circulation, dont 1 500 000 d'une valeur nominale de 10 \$ par action et une action ordinaire d'une valeur nominale de 1 \$. Il n'y a aucune action émise qui n'est pas entièrement payée.

**13. PRODUIT D'INTÉRÊT ET CHARGE D'INTÉRÊT**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 décembre 2014</b>	31 décembre 2013
<b>Produit d'intérêt :</b>		
Prêts personnels	756 \$	742 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	4 056	4 186
Prêts commerciaux	476	765
	<b>5 288 \$</b>	<b>5 693 \$</b>
<b>Charge d'intérêt :</b>		
Dépôts à vue	471 \$	457 \$
Dépôts à terme	1 642	1 745
Régimes enregistrés	310	277
	<b>2 423 \$</b>	<b>2 479 \$</b>

Aucun produit d'intérêt n'a été comptabilisé au titre des prêts douteux pour les exercices se terminant le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013, puisqu'une provision avait été constituée à leur égard.

**14. PRODUIT DES PLACEMENTS**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 décembre 2014</b>	31 décembre 2013
Produits sur les actifs financiers classés comme disponibles à la vente	656 \$	360 \$
	<b>656 \$</b>	<b>360 \$</b>

**15. AUTRES PRODUITS**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 décembre 2014</b>	31 décembre 2013
Commissions	185 \$	172 \$
Frais de service	175	183
Gains sur les opérations de change	39	3
Autres	26	28
	<b>425 \$</b>	<b>386 \$</b>

**16. CHARGES OPÉRATIONNELLES**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 décembre 2014</b>	31 décembre 2013
Salaires et avantages sociaux	1 278 \$	1 255 \$
Frais d'administration	885	846
Frais d'occupation	230	213
Marketing et relations communautaires	136	47
	<b>2 529 \$</b>	<b>2 361 \$</b>

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

**17. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

Les éléments importants de l'actif (du passif) d'impôt différé de la Banque Alterna sont comme suit :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Instruments dérivés	34 \$	12 \$
Autre	28	-
Immobilisations corporelles	11	14
Provision pour prêts douteux	9	13
	<b>82 \$</b>	<b>39 \$</b>

Éléments figurant au bilan :

Actif d'impôt différé	83 \$	44 \$
Passif d'impôt différé	(1)	(5)
Impôt différé, montant net	<b>82 \$</b>	<b>39 \$</b>

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés aux taux prévus par la loi, et de la charge (recouvrement) d'impôt se présente ainsi :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Charge d'impôt prévue aux taux fédéral et provincial combinés	349 \$	27 %	421 \$	27 %
Rajustement pour exercice précédent	(43)	(3%)	-	-
Autres – nets	(4)	-%	-	-%
	<b>302 \$</b>	<b>24 %</b>	42 \$	27 %

Les éléments de la charge d'impôt pour les exercices terminés le 31 décembre 2014 et 2013 sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Impôt exigible		
Impôt exigible	361 \$	401 \$
Rajustement de l'impôt exigible des exercices précédents	(43)	7
Impôt différé		
À l'égard de la naissance et de la résorption d'écarts temporaires	(16)	13
<b>Charge d'impôt figurant dans l'état du résultat</b>	<b>302 \$</b>	<b>421 \$</b>

L'impôt différé se rapportant aux éléments imputés aux autres éléments du résultat étendu au cours de l'exercice se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Variation des profits et pertes non réalisé(e)s sur les actifs financiers disponibles à la vente	119 \$	14 \$
	<b>119 \$</b>	<b>14 \$</b>

Au 31 décembre 2014, il n'y avait pas de passif d'impôt éventuel ni d'actif d'impôt éventuel à comptabiliser selon l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

**18. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le tableau suivant présente la juste valeur estimative des instruments financiers de la Banque Alterna pour chaque catégorie d'instrument financier, y compris la juste valeur des emprunts calculée avant la provision pour prêts douteux, suivant les méthodes d'évaluation et les hypothèses présentées ci-dessous.

(en milliers de dollars)	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Disponibles à la vente :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 733 \$	3 733 \$	3 436 \$	3 436 \$
Placements	20 471	20 471	20 179	20 179
Désignés à la juste valeur marchande par le biais du résultat net :				
Instruments financiers dérivés				
– options achetées	127	127	64	64
Prêts et créances :				
Prêts				
– prêts personnels	17 948	17 949	18 387	18 405
– prêts hypothécaires résidentiels	123 493	126 394	118 757	121 733
– prêts commerciaux	11 244	11 578	13 614	14 218
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>177 016 \$</b>	<b>180 252 \$</b>	<b>174 437 \$</b>	<b>178 035 \$</b>
Autres éléments de passif :				
Dépôts				
– dépôts à vue	50 358 \$	50 358 \$	48 329 \$	48 329 \$
– dépôts à terme	80 957	81 853	83 450	84 074
– régimes enregistrés	18 615	18 322	16 904	16 770
Désignés à la juste valeur marchande par le biais du résultat net :				
Instruments financiers dérivés				
– options incorporées	127	127	64	64
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>150 057 \$</b>	<b>150 660 \$</b>	<b>148 747 \$</b>	<b>149 237 \$</b>

La direction a évalué que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se rapprochent de leur valeur comptable, en raison principalement de la courte échéance de ces instruments.

L'IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation (c'est-à-dire un prix de sortie). Les méthodes et les hypothèses suivantes ont servi à estimer les justes valeurs :

La juste valeur des placements disponibles à la vente repose sur des prix cotés sur des marchés actifs.

La Banque Alterna s'engage dans des instruments financiers dérivés avec des contreparties, principalement des institutions financières ayant obtenu des notes de première qualité des principales agences de notation. Les instruments dérivés évalués selon des techniques d'évaluation sont les options achetées et les options incorporées. La technique d'évaluation la plus fréquente utilise les calculs de la valeur actuelle. Les modèles intègrent diverses données dont la qualité du crédit des contreparties et les courbes de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2014, la valeur par référence au marché des positions d'actifs dérivés est nette d'un rajustement de l'évaluation du crédit attribuable au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses engagements. Les changements du risque de crédit de contreparties n'ont eu aucun effet important sur les autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. La Banque Alterna tient compte également du risque de non-exécution de la part des contreparties (pour les options achetées) ou de son



**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

propre risque de non-exécution (dans le cas des passifs dérivés incorporés). Au 31 décembre 2014, la Banque Alterna jugeait que ces risques étaient négligeables.

Les prêts personnels, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts commerciaux et les dépôts – à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie selon les taux d'intérêt en vigueur sur les instruments ayant des échéances restantes similaires. La juste valeur de tous les types de prêts consentis est calculée avant la provision pour prêts douteux.

**Hiérarchie de la juste valeur**

Les tableaux suivants présentent le classement hiérarchique des actifs et des passifs financiers qui sont évalués ou présentés à leur juste valeur au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

<b>31 décembre 2014 (en milliers de dollars)</b>	<b>Date d'évaluation</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
<b>Actifs évalués à la juste valeur :</b>					
Placements financiers disponibles à la vente	31 déc. 2014	- \$	20 471 \$	- \$	20 471 \$
Instruments financiers dérivés					
- options achetées	31 déc. 2014	-	127	-	127
<b>Actifs pour lesquels les justes valeurs sont présentées :</b>					
Prêts :					
- prêts personnels	31 déc. 2014	-	-	17 949	17 949
- prêts hypothécaires résidentiels	31 déc. 2014	-	-	126 394	126 394
- prêts commerciaux	31 déc. 2014	-	-	11 578	11 578
<b>Passifs évalués à la juste valeur :</b>					
Instruments financiers dérivés					
- options incorporées	31 déc. 2014	- \$	127 \$	- \$	127 \$
<b>Passifs pour lesquels les justes valeurs sont présentées :</b>					
Dépôts :					
- dépôts à vue	31 déc. 2014	-	50 358	-	50 358
- dépôts à terme	31 déc. 2014	-	81 853	-	81 853
- régimes enregistrés	31 déc. 2014	-	18 322	-	18 322
<hr/>					
<b>31 décembre 2013 (en milliers de dollars)</b>	<b>Date d'évaluation</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
<b>Actifs évalués à la juste valeur :</b>					
Placements financiers disponibles à la vente	31 déc. 2013	- \$	20 179 \$	- \$	20 179 \$
Instruments financiers dérivés					
- options achetées	31 déc. 2013	-	64	-	64
<b>Actifs pour lesquels les justes valeurs sont présentées :</b>					
Prêts :					
- prêts personnels	31 déc. 2013	-	-	18 405	18 405
- prêts hypothécaires résidentiels	31 déc. 2013	-	-	121 733	121 733
- prêts commerciaux	31 déc. 2013	-	-	14 218	14 218
<b>Passifs évalués à la juste valeur :</b>					
Instruments financiers dérivés					
- options incorporées	31 déc. 2013	- \$	64 \$	- \$	64 \$
<b>Passifs pour lesquels les justes valeurs sont présentées :</b>					
Dépôts :					
- dépôts à vue	31 déc. 2013	-	48 329	-	48 329
- dépôts à terme	31 déc. 2013	-	84 074	-	84 074
- régimes enregistrés	31 déc. 2013	-	16 770	-	16 770

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 pendant les exercices terminés le 31 déc. 2014 et le 31 déc. 2013.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

---

**19. NATURE ET ÉTENDUE DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

La Banque Alterna est exposée aux risques suivants liés aux instruments financiers qu'elle détient : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Ce qui suit est une description de ces risques et de la manière dont la Banque Alterna gère son exposition à ces risques.

**a) RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Pour la Banque Alterna, les trois principales catégories d'actif exposées au risque de crédit sont les prêts, les placements et les instruments financiers dérivés inscrits au bilan.

L'objectif de la Banque Alterna en matière de risque de crédit est de réduire cette perte financière, dans la mesure du possible. Le risque de crédit est géré conformément à la Politique de crédit pour les prêts et la Politique de placement et d'instruments dérivés. Le conseil d'administration examine et approuve annuellement ces politiques.

En matière des prêts, la Banque Alterna minimise son exposition au risque de crédit en :

- délimitant la zone géographique de son marché cible;
- limitant la somme prêtée à un emprunteur à un moment donné, soit 100 000 \$ sous forme de prêts personnels non garantis, 1 500 000 \$ sous forme de prêts hypothécaires résidentiels, 4 000 000 \$ sous forme de prêts hypothécaires commerciaux, prêts sur nantissement et prêts à terme, et un total de 4 000 000 \$ sous forme de prêts par emprunteur et personnes rattachées;
- effectuant une analyse de crédit avant l'autorisation d'un prêt;
- obtenant des garanties appropriées;
- établissant des taux basés sur le risque;
- limitant la concentration par région et par secteur d'activité dans le cas de prêts commerciaux.

L'exposition aux prêts est gérée et surveillée à l'aide de la mise en place de limites de crédit par emprunteur individuel et personnes rattachées ainsi qu'un processus d'examen du crédit. Cet examen assure que l'emprunteur se conforme à la politique interne et aux normes de souscription. La Banque Alterna se sert d'une garantie accessoire, généralement sous forme de charges fixes et flottantes sur les actifs des emprunteurs. Le risque de crédit est aussi géré par une analyse périodique de la capacité des clients à rencontrer leurs obligations de remboursement de l'intérêt et du capital ainsi que par l'ajustement des limites d'emprunt le cas échéant.

La Banque Alterna obtient des garanties à l'égard des avances et des prêts accordés aux clients, sous forme d'hypothèques sur les biens, d'autres titres nominatifs sur les actifs et de cautionnements. L'estimation des justes valeurs est fondée sur la valeur de l'instrument de garantie évaluée au moment de l'emprunt, laquelle n'est actualisée que s'il y a renouvellement de l'emprunt en question ou lorsque ce dernier devient un prêt douteux.

La Banque Alterna liquide le bien affecté en garantie, afin de recouvrer une partie ou la totalité de l'exposition au risque engagé lorsque l'emprunteur est incapable de satisfaire son obligation primaire ou refuse de le faire.

Le risque de crédit dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels est limité, car 41 % (45 % en 2013) des prêts bénéficient d'une assurance à concurrence d'un maximum de 95 % par des sociétés d'assurance hypothécaire. La Banque Alterna surveille le risque de concentration des prêts commerciaux en établissant des limites maximales d'exposition pour le total des soldes d'emprunt par secteur. La valeur comptable de l'actif financier constaté aux états financiers consolidés, à l'exclusion des prêts hypothécaires assurés, nets des pertes de valeur, représente l'exposition maximale de la Banque Alterna au risque de crédit, sans tenir compte de la valeur des garanties obtenues, le cas échéant. L'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2014 était de 102 259 000 \$ (97 833 000 \$ en 2013).

La Banque Alterna atténue les risques de contrepartie des placements et des instruments dérivés en agrégeant l'exposition de contrepartie de chaque émetteur et en respectant les directives sur la qualité telles que notées dans sa politique sur les placements et les instruments dérivés. Les placements sont diversifiés en limitant les placements auprès d'un seul émetteur à un maximum de 20 % du total du portefeuille ou à une limite établie.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

---

Pour les placements et les dérivés, le risque est déterminé en évaluant l'exposition à des contreparties individuelles pour s'assurer que le total de la juste valeur des placements et des dérivés respecte la limite déterminée par la politique, au niveau de la pondération des émetteurs et du montant en dollars. Cela permet aussi de réduire le risque de concentration du portefeuille. La qualité des contreparties est évaluée par deux agences d'évaluation de crédit, DBRS et S&P.

La Banque Alterna n'a aucune exposition importante au risque de crédit provenant d'une seule contrepartie ou d'un groupe de contreparties ayant des caractéristiques similaires, en raison de l'établissement de limites prudentes.

**b) RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut deux types de risque : le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

**i) Risque de taux d'intérêt**

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le résultat net de la Banque Alterna est exposé au risque de taux d'intérêt en raison des asymétries entre les échéances et les types de taux d'intérêt (fixe ou variable) de ses actifs et de ses passifs financiers.

L'objectif de la Banque Alterna en ce qui concerne le risque de taux d'intérêt est d'optimiser la marge d'intérêt tout en respectant les limites de la politique approuvée à cet égard.

Le risque de taux d'intérêt est géré conformément à la Politique de gestion du risque structural. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil. La Banque Alterna fait état du risque de taux d'intérêt, par rapport aux limites établies dans la politique, au comité de l'actif et du passif et au conseil d'administration, et ce, mensuellement.

L'exposition maximale au risque de taux d'intérêt à court terme que la Banque Alterna tolère sur une période de 12 mois est limitée à 5 % du produit d'intérêt net moyen prévu, avec un niveau de confiance de 95 %. L'exposition tolérable maximale au risque de taux d'intérêt au niveau du bilan entier est limitée à une baisse de 4,5 % de la valeur du marché de l'avoir, afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt à long terme. Au 31 décembre 2014, ces mesures se traduisaient par des résultats de 0,75 % (2,05 % en 2013) et 3,02 % (2,88 % en 2013) respectivement. Au 31 décembre 2014, la Banque Alterna était en conformité avec cette politique.

Le tableau suivant présente l'exposition de la Banque Alterna au risque de taux d'intérêt en raison des asymétries, ou écarts, entre ses actifs et ses passifs financiers. Les instruments financiers ont été présentés selon la date la plus rapprochée entre la date de réévaluation contractuelle et la date d'échéance, par rapport à la date d'achat. Certaines dates de réévaluation contractuelle ont été rajustées en fonction des estimations de la direction à l'égard des remboursements et des rachats anticipés. La moyenne pondérée des taux d'intérêt présentée représente les taux historiques, dans le cas d'instruments à taux fixe comptabilisés au coût amorti, et les taux de marché en vigueur, dans le cas d'instruments à taux variable ou comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments dérivés sont présentés dans la catégorie des taux variables.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

(en milliers de dollars)							31 décembre 2014	31 décembre 2013	
		Échéance							
	Non sensible aux taux d'intérêt	Taux variable sur demande	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 733 \$	-	-	-	-	-	3 733 \$	3 436 \$	
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	0,36 %	
Placements	-	-	-	-	20 471 \$	-	20 471 \$	20 179 \$	
Taux d'intérêt	-	-	-	-	2,48 %	-	2,48 %	2,03 %	
Prêts personnels	-	17 826 \$	13 \$	55 \$	14 \$	-	17 908 \$	18 325 \$	
Taux d'intérêt	-	4,36 %	8,58 %	6,17 %	8,72 %	-	4,37 %	4,18 %	
Prêts hypothécaires résidentiels	-	3 022 \$	5 406 \$	22 181 \$	92 732 \$	150 \$	123 491 \$	118 756 \$	
Taux d'intérêt	-	3,30 %	3,43 %	3,59 %	3,27 %	3,19 %	3,33 %	3,51 %	
Prêts commerciaux	-	375 \$	921 \$	3 574 \$	6 370 \$	4 \$	11 244 \$	13 614 \$	
Taux d'intérêt	-	4,01 %	5,12 %	4,37 %	3,90 %	3,00 %	4,15 %	4,14 %	
Autres	591 \$	127 \$	-	-	-	-	718 \$	783 \$	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 324 \$</b>	<b>21 350 \$</b>	<b>6 340 \$</b>	<b>25 810 \$</b>	<b>119 587 \$</b>	<b>154 \$</b>	<b>177 565 \$</b>	<b>175 093 \$</b>	
Dépôts	-	53 763 \$	12 506 \$	32 714 \$	50 947 \$	-	149 930 \$	148 683 \$	
Taux d'intérêt	-	0,36 %	1,81 %	1,97 %	2,16 %	-	1,44 %	1,62 %	
Autres	1 509 \$	127 \$	-	-	-	-	1 636 \$	1 767 \$	
Avoir de l'actionnaire	25 999 \$	-	-	-	-	-	25 999 \$	24 643 \$	
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE</b>	<b>27 508 \$</b>	<b>53 890 \$</b>	<b>12 506 \$</b>	<b>32 714 \$</b>	<b>50 947 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>177 565 \$</b>	<b>175 093 \$</b>	
<b>ÉCART DE CONCORDANCE</b>	<b>(23 184 \$)</b>	<b>(32 540 \$)</b>	<b>(6 166 \$)</b>	<b>(6 904 \$)</b>	<b>68 640 \$</b>	<b>154 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	

**(ii) Analyse de sensibilité**

D'après les positions de taux d'intérêt de la Banque Alterna au 31 décembre 2014, une hausse immédiate et soutenue des taux d'intérêt de 100 points de base pour toutes les échéances entraînerait une augmentation du produit d'intérêt net et une diminution des autres éléments du résultat étendu d'environ 66 000 \$ et 906 000 \$ respectivement au cours des 12 prochains mois. Une diminution immédiate et soutenue des taux d'intérêt de 100 points de base à un plancher de zéro entraînerait une diminution du produit d'intérêt net et une augmentation des autres éléments du résultat étendu d'environ 25 000 \$ et 653 000 \$ respectivement.

**iii) Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le résultat net de la Banque Alterna est exposé au risque de change en raison des placements en dollars américains et des dépôts en dollars américains des clients.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

La Banque Alterna réduit le risque de change en détenant des espèces en dollars américains. Le risque de change est géré conformément à la Politique de gestion du risque structural. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil.

La Banque Alterna évalue quotidiennement le risque de change en fonction du pourcentage des actifs financiers libellés en devises par rapport aux passifs financiers similaires libellés en devises. Au 31 décembre 2014, le pourcentage des actifs financiers libellés en devises se situait entre 90 % et 110 % des passifs financiers libellés en devises.

Dans le cas d'une augmentation (diminution) instantanée de 1 % du taux de change, le résultat net de la Banque Alterna a une exposition minimale.

**c) RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque que la Banque Alterna éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Banque Alterna est exposée au risque de liquidité en raison de l'asymétrie des échéances des actifs et des passifs financiers, ainsi que de l'incertitude liée aux rentrées et aux sorties quotidiennes de trésorerie.

Le risque de liquidité est géré conformément à la Politique de gestion de la liquidité et du financement. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil. La Banque Alterna gère le risque de liquidité en surveillant les flux et les prévisions de trésorerie, en maintenant une réserve d'actifs financiers liquides de grande qualité, en maintenant une fondation stable de dépôts de base et à terme, en surveillant les limites de concentration sur les sources uniques de dépôts, et en diversifiant les sources de financement. Chaque mois, la Banque Alterna fait état du risque de liquidité, par rapport aux limites établies dans la politique, au comité de l'actif et du passif et au conseil d'administration.

La Banque Alterna maintient un minimum du plus élevé de 9 % de son actif total ou de l'écart de financement de trois mois évalué selon un modèle d'échelonnage des échéances, sous forme de liquidité. La Banque Alterna investit ces liquidités dans les espèces et les titres, tels que les dépôts à terme, les acceptations bancaires, les billets à terme au porteur et les billets de dépôt à taux fixe. Tous les titres à court terme détenus étaient évalués à au moins R1-L/A-3 et tous les titres à long terme à au moins A, selon DBRS et S&P. Au 31 décembre 2014, le pourcentage de liquidité par rapport au total de l'actif était de 13,27 % (13,49 % en 2013). Les échéances contractuelles des actifs et des passifs figurent au tableau de la note 19 b) Risque de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente le profil des échéances du passif financier en fonction des obligations de remboursement contractuelles et exclut les flux de trésorerie contractuels ayant trait au passif lié aux instruments dérivés qui sont présentés à la note 20.

(en milliers de dollars)	31 décembre 2014				31 décembre 2013	
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance définie	Total	Total
Dépôts	45 220 \$	50 947 \$	- \$	53 763 \$	149 930 \$	148 683 \$

**20. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

La Banque Alterna utilise des instruments financiers dérivés comme les options d'achat pour couvrir le rendement des dépôts à terme indiciels. Aucun des instruments financiers dérivés ne sert aux fins de négociation ou de spéculation. Le tableau suivant résume la valeur comptable des instruments financiers dérivés détenus par la Banque Alterna :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Valeur comptable		Valeur comptable	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Options d'achat	127 \$	127 \$	64 \$	64 \$
	127 \$	127 \$	64 \$	64 \$

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

**a) OPTIONS D'ACHAT**

(en milliers de dollars)	Échéance résiduelle			31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total du capital théorique	Juste valeur	Total du capital théorique	Juste valeur
Options achetées (actif)	696 \$	924 \$	- \$	1 620 \$	127 \$	1 253 \$	64 \$
Options incorporées (passif)	696 \$	924 \$	- \$	1 620 \$	127 \$	1 253 \$	64 \$

Au 31 décembre 2014, la Banque Alterna avait émis à ses clients des dépôts à terme indiciels de 1 620 000 \$ (1 253 000 \$ au 31 décembre 2013). À l'émission, ces dépôts à terme ont des échéances de trois ou cinq ans et versent aux déposants, à l'échéance, des intérêts fondés sur la performance de l'indice S&P/TSX60. La Banque Alterna a recours à des options d'achat sur les indices susmentionnés à échéances équivalentes pour compenser le risque associé à ces produits.

**b) RISQUE DE CRÉDIT**

La ligne directrice D-6 *Déclaration des instruments dérivés* du BSIF exige que toute institution financière fédérale, notamment les banques, déclare le coût de remplacement positif, le montant en équivalent-crédit et l'équivalent du facteur de pondération des risques par catégorie d'instrument dérivé. Le tableau suivant présente les instruments dérivés portant un coût de remplacement positif, détenus par la Banque Alterna au 31 décembre :

31 décembre 2014			
(en milliers de dollars)	Coût de remplacement	Montant en équivalent-crédit	Équivalent du facteur de pondération des risques
Options achetées	128 \$	244 \$	49 \$
	128 \$	244 \$	49 \$

  

31 décembre 2013			
(en milliers de dollars)	Coût de remplacement	Montant en équivalent-crédit	Équivalent du facteur de pondération des risques
Options achetées	65 \$	165 \$	33 \$
	65 \$	165 \$	33 \$

Le coût de remplacement est ce qu'il coûte pour remplacer, au cours du marché, tous les contrats ayant une juste valeur positive. En fait, il représente les gains non réalisés sur les instruments dérivés de la Banque Alterna.

Le montant en équivalent-crédit est le coût de remplacement positif auquel s'ajoute un montant représentant le risque de crédit potentiel futur, conformément aux lignes directrices du BSIF établissant des normes de fonds propres.

L'équivalent du facteur de pondération des risques est l'équivalent-crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie, tel qu'il est stipulé par le BSIF.

**21. GESTION DU CAPITAL**

L'objectif de la Banque Alterna en ce qui a trait à la gestion du capital est d'assurer la viabilité à long terme de la société et la sécurité des dépôts des clients, en détenant un niveau de capital considéré suffisant pour protéger contre les pertes imprévues et pour satisfaire aux exigences à ce titre énoncées dans la *Loi sur les banques* (la « Loi ») et les règlements du BSIF. Selon la définition de la Banque Alterna, le capital inclut le capital-actions, les résultats non distribués et le cumul de certains autres éléments du résultat étendu.

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

La Banque Alterna gère son capital conformément à la Politique de gestion du capital, qui est examinée et approuvée annuellement par le conseil.

Selon la politique, la Banque Alterna doit détenir un capital supérieur ou égal aux limites suivantes :

Rapport de l'actif aux fonds propres	Maximum de 12,5
Rapport du capital à l'actif à risques pondérés	Minimum de 16 %

En outre, la Banque Alterna a établi un Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) et elle a fourni des capitaux non exigés par la Loi pour d'autres importants risques d'entreprise.

Les processus de gestion du capital incluent l'établissement de politiques à ce titre, la surveillance et la communication, l'établissement de politiques en matières reliées telles que la gestion de l'actif et du passif, la présentation au conseil de rapports sur les résultats financiers et l'adéquation du capital, et l'établissement de budgets et la divulgation des écarts budgétaires.

Le capital total inclut le capital de première catégorie et de deuxième catégorie, moins certaines déductions. Le capital de première catégorie représente les formes de capital les plus permanentes et comprend principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées moins les déductions requises en vertu de Bâle III. Le capital de deuxième catégorie est composé principalement de débetures subordonnées et de la partie admissible de la provision générale pour pertes sur créances. Le ratio du capital de première catégorie et le ratio du capital total sont les principales mesures du capital surveillées par l'organisme qui réglemente les activités de la Banque Alterna.

Le ratio de capital de première catégorie est obtenu en divisant le capital de première catégorie par l'actif à risques pondérés. Le ratio du capital total est obtenu en divisant le capital total par l'actif à risques pondérés.

Bâle III – Capital réglementaire et actif à risques pondérés :

	<b>31 déc. 2014</b>	31 déc. 2013*
	<b>(milliers)</b>	<b>(milliers)</b>
Capital de première catégorie	<b>25 917 \$</b>	24 605 \$
Capital de deuxième catégorie	-	-
Capital total	<b>25 917</b>	24 605
Total de l'actif à risques pondérés	<b>51 320</b>	58 029
Ratio du capital de première catégorie	<b>50,5 %</b>	42,4 %
Ratio du capital total	<b>50,5 %</b>	42,4 %

Au 31 décembre 2014, le rapport de l'actif aux fonds propres de la Banque Alterna était de 6,83 (7,10 en 2013). La Banque Alterna était en conformité avec la politique, la Loi et les règlements, en ce qui a trait au rapport de l'actif aux fonds propres et au capital total comme pourcentage de l'actif à risques pondérés. De plus, la Banque Alterna était en conformité avec ces exigences tout au cours de l'exercice.

## 22. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

### a) INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2014, les instruments de crédit autorisés, mais non encore avancés, étaient les suivants :

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>Total</b>	<b>Durée moyenne</b>	<b>Taux moyen</b>
Prêts hypothécaires résidentiels	297 \$	5 ans	2,85 %
Marges de crédit non avancées	18 990 \$	-	Taux en vigueur à la date de réalisation

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

---

**b) ÉVENTUALITÉS**

Dans le cours normal de son exploitation, la Banque Alterna fait l'objet de diverses réclamations et poursuites dont elle ne peut pas prédire l'issue avec certitude. Cependant, la direction est d'avis que le règlement des réclamations et des poursuites en cours au 31 décembre 2014 n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Banque Alterna.

**c) ENTENTES D'INDEMNISATION**

Dans le cours normal de son exploitation, la Banque Alterna signe des ententes d'indemnisation avec des contreparties lors de certaines transactions telles que les contrats d'achat, les conventions de service et la vente d'actifs. Ces ententes d'indemnisation prévoient que la Banque Alterna compense les contreparties pour des coûts encourus à la suite de changements de lois et de règlements (dont les lois fiscales) ou à la suite de réclamations en justice ou de sanctions prévues par la loi, que les contreparties pourraient subir en raison de la transaction. D'autre part la Banque Alterna garantit les administrateurs et les dirigeants, dans la mesure où la loi le permet, à l'égard de certaines réclamations qui pourraient être portées contre eux, dans leur qualité actuelle ou passée d'administrateur ou de dirigeant. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le contrat. En raison de la nature de ces ententes, la Banque Alterna ne peut pas faire une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait avoir à verser à des contreparties. Par le passé, la Banque Alterna n'a pas été tenue de faire de paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation. Aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

**23. NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

**a) COMPOSANTES DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
Fonds en caisse	37 \$	69 \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	3 696	3 367
	<b>3 733 \$</b>	<b>3 436 \$</b>

**b) PRÉSENTATION DES FLUX DE TRÉSORERIE À LEUR MONTANT NET**

Les flux de trésorerie provenant des avances et des remboursements de prêts, et des dépôts et des retraits des clients sont présentés à leur montant net dans l'état des flux de trésorerie.

**24. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**

Des parties sont réputées être liées si l'une a la capacité d'exercer directement ou indirectement un contrôle ou une influence notable sur les décisions concernant l'exploitation et la gestion financière de l'autre. Les parties liées de la Banque Alterna sont :

- son personnel de gestion clé et les membres de sa famille immédiate ainsi que les entités sur lesquelles ce personnel ou les membres de sa famille immédiate exercent un contrôle ou une influence notable, ou encore à l'égard desquelles ils détiennent un important droit de vote;
- la société mère, la Caisse Alterna.

La Banque Alterna a établi des relations d'affaires avec de nombreuses parties liées. Les transactions avec ces parties sont conclues dans le cours normal des activités de la Banque Alterna, selon des modalités semblables à celles en vigueur pour des transactions comparables avec d'autres parties, y compris en ce qui a trait aux taux d'intérêt et aux garanties. Ces transactions ne supposaient pas un degré de recouvrabilité ou d'autres caractéristiques défavorables plus risqués qu'à l'habitude.



**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

**a) TRANSACTIONS AVEC LE PERSONNEL DE GESTION CLÉ**

Les principaux dirigeants sont les employés qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Banque Alterna, directement ou indirectement, y compris les administrateurs et le personnel de direction. Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité, afin d'obtenir des avantages de ses activités. La Banque Alterna considère que les membres de son conseil d'administration et de sa haute direction représentent ses principaux dirigeants, aux fins de l'IAS 24, *Information relative aux parties liées*. La haute direction est composée du président et chef de la direction, ainsi que les employés ayant les titres de vice-président, premier vice-président, ou chef de région.

**i) Rémunération des principaux dirigeants**

La rémunération totale des principaux dirigeants pour l'exercice, y compris les montants payés ou à payer, ou prévus, imputée directement à la Banque Alterna, est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Avantages du personnel à court terme	43 \$	62 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages du personnel à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
<b>Total de la rémunération des principaux dirigeants</b>	<b>43 \$</b>	<b>62 \$</b>

**ii) Prêts aux principaux dirigeants**

Aucun prêt consenti à un dirigeant principal n'est classé dans la catégorie des prêts douteux. Les prêts sont principalement des prêts hypothécaires résidentiels offerts à des taux préférentiels, ainsi que des marges de crédit personnelles et des prêts personnels, au taux du marché moins une réduction en fonction du type et du risque du prêt.

(en milliers de dollars)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>1) Valeur globale des prêts en cours à la date de clôture</b>	<b>- \$</b>	<b>32 \$</b>
<b>2) Valeur totale des marges de crédit personnelles à la date de clôture</b>	<b>-</b>	<b>60</b>
Moins : montant des tirages inclus dans les emprunts et en 1)	-	-
<b>Solde net disponible</b>	<b>- \$</b>	<b>92 \$</b>
<b>Valeur globale des prêts décaissés pendant l'exercice :</b>		
Prêts hypothécaires résidentiels	- \$	- \$
Prêts personnels	-	-
<b>Total</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

En 2014 et en 2013, les principaux dirigeants n'étaient pas rémunérés directement par la Banque Alterna puisqu'ils sont employés de la société mère, la Caisse Alterna.

**iii) Dépôts des principaux dirigeants**

(en milliers de dollars)	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Valeur totale des dépôts à vue, à terme et enregistrés des principaux dirigeants	54 \$	151 \$
Total du montant payé en intérêts sur les dépôts des principaux dirigeants	1	2

**b) ENTENTE RELATIVE AUX SERVICES DE GESTION**

En vertu d'une entente avec la société mère, la Caisse Alterna, la Banque Alterna fait des paiements pour les coûts engagés et les services rendus relatifs à la gestion et l'administration de la Banque Alterna. En 2014, des frais de gestion de 1 027 000 \$ (1 035 000 \$ en 2013) ont été chargés et sont inclus dans les frais d'exploitation (note 16). Les transactions sont comptabilisées conformément à l'entente négociée par les deux parties.

En fin d'exercice, la Banque Alterna devait la somme de 159 000 \$ à la Caisse Alterna (542 000 \$ en 2013).

**BANQUE ALTERNA**  
**Notes afférentes aux états financiers**  
**au 31 décembre 2014**

**c) DÉPÔTS**

Au 31 décembre 2014, les dépôts compaient des dépôts à terme de la Caisse Alterna de 34 353 000 \$ (40 701 000 \$ en 2013). Les intérêts courus s'élevaient à 311 000 \$ (402 000 \$ en 2013) et sont inclus dans les autres éléments de passif. Les dépôts à terme portent un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,12 % (2,15 % en 2013) et viennent à échéance entre 2015 et 2019. Les intérêts afférents à ces dépôts au cours de l'exercice ont totalisé 701 000 \$ (957 000 \$ en 2013).

**25. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES**

**a) ACTIF ET PASSIF COURANTS ET NON COURANTS**

Le tableau suivant présente une analyse de chaque élément des rubriques Actif et Passif selon les montants qui devraient être recouverts ou réglés d'ici un an ou après un an, au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013.

(en milliers de dollars)	Au 31 décembre 2014			Au 31 décembre 2013		
	Moins de 1 an	Après 1 an	Total	Moins de 1 an	Après 1 an	Total
<b>Actif</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 733 \$	- \$	3 733 \$	3 436 \$	- \$	3 436 \$
Placements		20 471	20 471	5 266	14 913	20 179
Prêts hypothécaires résidentiels	30 609	92 884	123 493	28 083	90 674	118 757
Prêts commerciaux	4 870	6 374	11 244	3 408	10 206	13 614
Prêts personnels	17 934	14	17 948	18 328	59	18 387
Provision pour prêts douteux	(40)	(2)	(42)	(62)	(1)	(63)
Immobilisations corporelles	-	202	202	-	235	235
Instruments financiers dérivés	37	90	127	-	64	64
Impôt à recevoir	-	-	-	32	-	32
Impôt différé	-	82	82	-	39	39
Autres actifs	307	-	307	413	-	413
<b>Total de l'actif</b>	<b>57 450 \$</b>	<b>120 115 \$</b>	<b>177 565 \$</b>	<b>58 904 \$</b>	<b>116 189 \$</b>	<b>175 093 \$</b>
<b>Passif</b>						
Dépôts à vue	50 358 \$	- \$	50 358 \$	48 329 \$	- \$	48 329 \$
Dépôts à terme	37 543	43 414	80 957	24 823	58 627	83 450
Régimes enregistrés	11 082	7 533	18 615	9 572	7 332	16 904
Instruments financiers dérivés	37	90	127	-	64	64
Impôt à payer	93	-	93	-	-	-
Autres passifs	1 416	-	1 416	1 703	-	1 703
<b>Total du passif</b>	<b>100 529 \$</b>	<b>51 037 \$</b>	<b>151 566 \$</b>	<b>84 427 \$</b>	<b>66 023 \$</b>	<b>150 450 \$</b>
<b>Montant net</b>	<b>(43 079 \$)</b>	<b>69 078 \$</b>	<b>25 999 \$</b>	<b>(25 523 \$)</b>	<b>50 166 \$</b>	<b>24 643 \$</b>

**26. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE**

Aucun événement susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers en date du 31 décembre 2014 de la Banque Alterna n'est survenu après la date de clôture.

**27. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres comparatifs de 2013 ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle des états financiers de 2014.